

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU jeudi 20 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le jeudi vingt septembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - MISE A JOUR	Pierre Perez	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve les amendements opérés aux délégations du conseil municipal au maire, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT pour les alinéas 1, 16 et 26;</p> <p>Approuve les nouvelles délégations concernant les alinéas 27 et 28 de l'article précité;</p> <p>Approuve le principe selon lequel les décisions intervenant au titre de la présente délégation sont prises, en cas d'absence ou d'empêchement du maire en se référant dans l'ordre du tableau conformément aux dispositions de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Autorise le maire à consentir une subdélégation éventuelle de signature au Directeur Général des Services, aux Directeurs Généraux Adjointes et aux responsables des services communaux au sens de l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales.</p>	34 min
2	MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE « VIGILANCE CITOYENNE » SUR LA VILLE DE CHAMBERY	Pierre Perez	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoît Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Accepte le principe de la mise en place du dispositif de la « vigilance citoyenne » dans le cadre défini et maîtrisé du protocole de mise en œuvre proposé, dans la limite des moyens à disposition, aux plans humain et matériel ;</p> <p>Approuve le protocole de mise en œuvre de la vigilance citoyenne ;</p> <p>Autorise le maire ou son représentant à signer le protocole de mise en œuvre de la vigilance citoyenne avec M. Le Préfet de la Savoie et M. Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Savoie et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;</p>	35 min

3	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'AGREGATEUR DE PRESSE	Pierre Perez	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création d'un groupement de commande entre la Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry, pour la passation d'un marché afin de réaliser un panorama et une veille presse dématérialisés ; Approuve la convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commande.	58 min
4	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport		1h00
5	RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE CHAMBERY METROPOLE - COEUR DES BAUGES	Michel Dantin	Débat concernant le rapport d'activités. Pas de vote.		1h04
6	APPROBATION DES STATUTS DE GRAND CHAMBERY	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de statuts de la Communauté d'agglomération annexé, intégrant les deux révisions lancées par le Conseil communautaire les 14 juin et 19 juillet 2018 ; Précise que les dispositions relatives aux compétences optionnelles et facultatives prendront effet au 1er janvier 2019, les autres dispositions et l'article 5-3-6 relatif aux activités de sports et de loisirs de montagne prenant effet dès que l'arrêté préfectoral portant modification des statuts sera devenu exécutoire ; Autorise le maire à signer les documents à intervenir.	1h15
7	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RENOUVELLEMENT DU QUARTIER DE BELLEVUE (PROJET URBAIN REGIONAL PUR)	Driss Bourida	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de partenariat du projet de renouvellement urbain de Bellevue ; Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention après en avoir négocié la rédaction finale ; Approuve les financements inscrits pour la commune de Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et participations inscrites dans la maquette financière de la convention.	1h28

8	APPROBATION DE LA PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE DU CONTRAT DE VILLE 2018	Driss Bourida	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la programmation complémentaire du Contrat de Ville 2018 ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention financière ou l'avenant à la convention financière préexistante ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018.	1h51
9	CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "MA CHANCE, MOI AUSSI"	Driss Bourida	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention avec l'association « Ma chance, moi aussi » ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.	1h52
10	ZAC VETROTEX - PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE - EXPROPRIATION	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'approuver le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique sur le périmètre de la ZAC Vétrotex ; Sollicite, auprès de Monsieur le Préfet, l'ouverture d'une enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire ; Informe Monsieur le Préfet que la déclaration d'utilité publique devra être établie au bénéfice de la Ville de Chambéry ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette DUP ; Impute les dépenses futures liées aux acquisitions amiables ou réalisées par voie d'expropriation au budget de la commune.	2h02
11	AMENAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR CENTRE NORD DE LA VILLE DE CHAMBERY - TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE AU DROIT DU SQUARE LOUIS SEVE - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer les marchés tels qu'attribués pour les lots 1, 2 et 3 et tous les documents y afférent.	2h05
12	ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE DU CENTRE DE LAVAGE "LE TUNEL"	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de l'acquisition du fonds de commerce de la société SARL LE TUNEL SAVOIE, pour un montant de 350 000 euros ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que l'acquisition envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune ; cette vente n'est pas soumise à TVA ; Impute la dépense aux budgets 2018 et 2019 de la Commune.	2h11

13	DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC	Josiane Beaud	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot- Virot, Angela Caprioglio- Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassiéux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide le déclassement du domaine public de deux emprises situées Chemin des Anciens Abattoirs et Avenue du Grand Verger, telles que définies ci-dessus ; Décide le déclassement du domaine public de l'espace vert et de la liaison piétonne situés Avenue du Docteur Desfrançois-Faubourg Nézin, tels que définis ci-dessus ; Décide le déclassement du domaine public de la Rue Pillet Will, telle que définie ci-dessus, après constat de sa désaffectation ; Décide le déclassement du domaine public des emprises situées Boulevard de Bellevue, telles que définies ci-dessus. Autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents auxdits déclassements et procédures.	2h15
14	AVENANT FINANCIER ECHEANCE ANNUELLE A LA CONVENTION DE PORTAGE N°16-295 (EPFL) - SECTEUR ALSACE-LORRAINE GARIBALDI	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les modalités financières, conformément à la convention initiale signée le 19/06/2017 et à l'avenant financier échéance annuelle correspondant ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier l'avenant financier échéance annuelle à la convention de portage n°16-295 - secteur Alsace-Lorraine Garibaldi signée le 19/06/2017.	3h02
15	AVENANT FINANCIER ECHEANCE ANNUELLE A LA CONVENTION DE PORTAGE N°17-358 (EPFL) - LIAISON CENTRE-VILLE CASSINE	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les modalités financières, conformément à la convention initiale signée le 19/06/2017 et à l'avenant financier échéance annuelle correspondant ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier l'avenant financier échéance annuelle à la convention de portage n°17-358 - liaison centre-ville cassine signée le 18/12/2017.	3h03
16	CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU ENEDIS RUE LOUIS BLERIOU ET NUNGESSER ET COLI	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les conventions de servitude de passage de lignes électriques sur les parcelles cadastrées section CP n° 216 et 224 ; une seule convention est jointe en annexe, l'autre convention étant sur le même modèle ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer lesdites conventions ainsi que tous documents nécessaires.	3h04
17	AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2014-2019	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Emet un avis favorable sur le projet de modification programme local de l'habitat 2014-2019 tel que détaillé ci-dessus et dans le document ci-joint	3h05

18	RUE DU GOLERON-RUE DU COMMANDANT BULLE - ACQUISITION D'UN EMPIETEMENT DE VOIRIE	Patrick Roulet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition par la Commune, des 66 mètres carrés de la voirie et de ses dépendances «rue du Goléron» et «rue Commandant Bulle» empiétant sur la parcelle MA n°67, appartenant aux époux GODOY PEREZ ; Dit en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, que cette acquisition est exonérée de tous droits et taxes au profit du Trésor Public ; Impute la dépense au budget 2018 de la Commune.	3h08
19	DENOMINATION DE SENTIER	Patrick Roulet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de dénommer le sentier « sentier Paul Chatel ».	3h09
20	DELIBERATION CADRE RELATIVE AUX FUTURES CESSIONS A CRISTAL HABITAT DES TERRAINS FAISANT L'OBJET D'UN BAIL A CONSTRUCTION OU EMPHYTEOTIQUE	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Sylvie Koska, Alexandra Turnar, Isabelle Rousseau, MM. Michel Dantin, Mustapha Hamadi, Henri Dupassieux, n'ayant pas pris part au vote (6), M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe de cession à Cristal Habitat des terrains d'assiette des immeubles construits ou rénovés par les prédécesseurs de Cristal habitat dans le cadre de baux à construction ou baux emphytéotiques consentis par la Ville de Chambéry dont la liste est jointe à la présente délibération ; Prend acte que cette cession porte sur le droit du tréfonds et que le bail à construction ou le bail emphytéotique s'éteindra par confusion en la personne du preneur des qualités de bailleur et de preneur ; Décide que chaque cession fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal avec l'ensemble des caractéristiques des terrains cédés et demande d'avis au Pôle d'Evaluations Domaniales ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.	3h11
21	CESSION DU TERRAIN D'ASSIETTE DU BAIL A CONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DENOMME "VILLAS PETITE FORET, GRAND ARIETAZ ET EMILE ROMANET" AU PROFIT DE CRISTAL HABITAT	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Sylvie Koska, Alexandra Turnar, Isabelle Rousseau, MM. Michel Dantin, Mustapha Hamadi, Henri Dupassieux, n'ayant pas pris part au vote (6), M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession des terrains d'assiette cadastrés IB 26, 27 et 81, AM 21, 233, 466 et HC 98 au profit de Cristal Habitat au prix de 441 800 euros, hors frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur, vu l'avis du Pôle d'Evaluations Domaniales ; Considère que la vente envisagée, au profit de Cristal Habitat ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspond ainsi que tout document y afférent ; Impute la recette au budget 2018 de la Commune.	3h24

22	CESSION DU TERRAIN D'ASSIETTE DU BAIL A CONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DENOMME PARC A FOURRAGE AU PROFIT DE CRISTAL HABITAT	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Sylvie Koska, Alexandra Turnar, Isabelle Rousseau, MM. Michel Dantin, Mustapha Hamadi, Henri Dupassieux, n'ayant pas pris part au vote (6), M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la cession du terrain d'assiette cadastré CY 78 au profit de Cristal Habitat au prix de 649 120 € (six cent quarante-neuf mille cent vingt euros) hors frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur, vu l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales ; Considère que la vente envisagée, au profit de Cristal Habitat ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspond ainsi que tout document y afférent ; Impute la recette au budget 2018 de la Commune.	3h25
23	CESSION DE DEUX LOTS DE COPROPRIETE SIS 44 RUE SAINT REAL - CADASTRE SECTION BO N°16 - AU PROFIT DES EPOUX TAYOL ET DE MADAME CLEMENCE TAYOL	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession des lots de copropriété ci-avant définis, au prix de 165 000 euros, situés 44 rue Saint-Réal au profit des époux TAYOL et de Madame Clémence TAYOL ou toute société que les époux TAYOL ainsi que Madame Clémence TAYOL pourraient constituer et dont ils seraient partie prenante en vue de l'acquisition ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que la cession envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune ; cette vente n'est pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2018 de la Commune.	3h26
24	CESSION DE TROIS LOTS DE COPROPRIETE SIS 15 PLACE METROPOLE - CADASTRE SECTION BN N°19 - AU PROFIT DE MONSIEUR AURELIEN DESAINDES	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession des lots de copropriété ci-avant définis, au prix de 22 500 euros, situés 15 place Métropole au profit de Monsieur Aurélien DESAINDES ou toute société que Monsieur Aurélien DESAINDES pourrait constituer et dont il serait partie prenante en vue de l'acquisition ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que la cession envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune ; cette vente n'est pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2018 de la Commune.	3h27
25	AVENUE D'AIX-LES-BAINS - OPERATION LE BELVED'AIR - CESSION D'UNE EMPRISE DE TALUS AU PROFIT DE LA SOCIETE COGEDIM SAVOIES LEMAN	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Sylvie Koska, Alexandra Turnar, Isabelle Rousseau, MM. Michel Dantin, Mustapha Hamadi, Henri Dupassieux, n'ayant pas pris part au vote (6), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la vente, au profit de la SNC COGEDIM SAVOIES LEMAN, de la parcelle cadastrée section BD n°87p2 (numérotation provisoire), d'une superficie de 213 mètres carrés, pour un montant de 11 715 euros, vu l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales ; Autorise le Maire ou son représentant dûment délégué à signer tous documents relatifs à cette vente et notamment l'acte authentique correspondant ; Impute la recette au budget 2018 de la Commune.	3h28

26	ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE JOPPET - REMISE FONCIERE PAR CHAMBERY ALPES HABITAT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CHAMBERY	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition par la Commune, à titre gratuit, des parcelles, à usage de voiries et d'espaces verts dépendantes de la Zone d'Aménagement Concerté de Joppet, cadastrées section BL sous les numéros 276-278-341AM-341AN-346-348-351-361AI-361AK-361AJ-426-427-431-432-439-441-443-446-448-452 et 453, telles qu'elles sont définies ci-dessus et représentant une superficie totale d'environ 40 048 m ² , ainsi que de la parcelle cadastrées BL n°120 d'une superficie de 747 m ² ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment délégué à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition ; Dit qu'en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, la présente acquisition est exonérée de tout droit au profit du Trésor Public.	3h29
27	AVENUE DU GRAND VERGER - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN BATI AUPRES DES CONSORTS CHAULAND-LAIN	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition, auprès des consorts CHAULAND-LAIN, de la parcelle cadastrée section BY n°70 pour un montant de 147 000 euros (cent quarante-sept mille euros) ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Considère que cette acquisition ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la Commune, elle n'est pas soumise à TVA ; Impute la dépense au budget 2018 de la Commune.	3h30
28	REVENTE DES OUVRAGES ET OBJETS DERIVES DES MUSEES - INFORMATION COMPLEMENTAIRE	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise la revente des ouvrages et objets dérivés des musées selon les tarifs votés annuellement par le conseil municipal, par tout revendeur titulaire d'un contrat de dépôt-vente avec la Ville, avec une commission de 30% sur le prix de vente hors taxe.	3h31
29	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES CONSERVATOIRES DE GRENOBLE, ANNECY, CHAMBERY, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES PORTES DE L'ISERE ET L'ORCHESTRE DES PAYS DE SAVOIE	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe et les termes du partenariat entre les structures signataires ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document relatif à ce dossier.	3h32

30	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'INVESTISSEMENT ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS AEB GYM / AMICALE PETANQUE MERANDAISE / CHAMBERY ESCALADE	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accorde une subvention exceptionnelle d'équipement de : 40 000 € à l'association AEB Gym, 30 000 € à l'association l'Amicale Pétanque Mérandaise, 30 000 € à l'association Chambéry Escalade, et autorise le versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions financières correspondantes telles que validées au conseil municipal du 10 juillet 2018 ; Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération ; Dit que les crédits d'investissement nécessaires sont inscrits au budget 2018.	3h33
31	AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : DISPOSITIF "CONTRAT ANIMATEUR SPORTIF"	Bernard Léger	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'attribuer des subventions aux clubs sportifs pour leur mission d'éducation sportive, selon le détail ci-dessus ; Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions individuelles avec chacune des dites associations selon le modèle de convention d'objectifs ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 sur la ligne 6574 Sports.	3h39
32	SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA MISE EN OEUVRE DES AIDES ECONOMIQUES DE LA REGION DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRE POUR LE SECTEUR DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE	Philippe Bard	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention Région/Commune pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes dans le cadre de la loi NOTRE au titre du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente ; Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention et les documents afférents, après en avoir négocié la rédaction finale.	3h40
33	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE L'ARS POUR LA FONCTION DE CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT INTERIEUR	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la signature de la convention avec l'Agence Régionale de Santé ; Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout acte y afférant.	3h43

34	CONVENTION D'INSPECTION EN HYGIENE ET SECURITE PASSEE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention d'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité conclue avec le CdG73, telle qu'elle est proposée en annexe de la présente délibération ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le CdG73.	3h44
35	CREATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR DE PROJET COEUR DE VILLE / MANAGER DE CENTRE-VILLE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création d'un emploi de Directeur de projet cœur de ville/ manager de centre-ville, emploi relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux et son inscription au tableau des emplois; Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets 2018 et suivants.	3h46

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 24 septembre 2018

Michel Dantin
Maire

